

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	92 (1963)
Heft:	4
Rubrik:	Nos Commissions pédagogiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos Commissions pédagogiques

Un arrêté du Conseil d'Etat du 26 janvier 1954 règle l'organisation de la Commission cantonale des études. Il détermine, à l'art. 5, que celle-ci « peut créer dans son sein des sous-commissions et s'adjoindre des experts ». C'est le travail de deux de ces sous-commissions que nous commençons à exposer ici.

Guide ou Plan ?

En 1954, le 27 octobre, pour être tout à fait précis, la Conférence des inspecteurs scolaires se réunissait à l'Ecole normale des instituteurs. Le soussigné avait été invité à s'y joindre, à titre d'« expert », par M. le Directeur de l'Instruction publique, qui présidait la séance. M. le conseiller d'Etat Python mit ce jour-là en chantier la refonte du *Guide et plan d'études de l'enseignement primaire*, qui régissait nos écoles depuis 1932.

Il fallut de nombreuses et longues séances de travail pour bâtir le nouveau *Plan d'études primaires*, finalement mis en vigueur pour l'année scolaire 1956-1957. Le simple énoncé de son titre montre qu'on se limita à y préciser un programme et qu'on avait renoncé à reproduire ou à remanier les directives méthodologiques du *Guide* précédent. Il fallait aller au plus pressé. L'élaboration du seul *Plan* prit déjà deux ans ; combien de temps eût encore demandé la rédaction de principes méthodologiques appropriés ? D'ailleurs, ajoutaient certains, qui n'étaient pas des humoristes, la méthodologie s'apprend dans les Ecoles normales et tous les maîtres la connaissent. Evidemment.

On voulut aussi être prudemment expérimental. Il fut donc décidé que le *Plan d'études* ne serait pas imprimé, mais multicopié et soumis au banc d'essai d'une expérience attentive pendant un an ou deux.

Guide et Plan

Au bout de deux ans, on était en 1958 et la question à l'ordre du jour portait sur l'organisation des Semaines pédagogiques. L'occasion paraissait bonne pour rassembler les observations des maîtres. En fait, les remarques éparses émises au cours des Semaines de 1959, 1960 et 1961 firent toucher du doigt la nécessité d'une enquête plus systématique auprès du corps enseignant, à l'échelon des arrondissements. Les résultats en seraient rassemblés, pesés, utilisés par MM. les Inspecteurs pour une mise au point définitive du Plan.

Les réponses au questionnaire d'enquête étaient rentrées vers la fin

de 1961. L'ampleur et l'intérêt des matériaux recueillis firent ressortir davantage la complexité des questions et les divergences d'opinion. On conclut à l'opportunité d'une plus large répartition et d'une décentralisation du travail. Deux types de questions émergèrent des dossiers de l'enquête : questions de programme, questions de méthode. Deux commissions furent alors créées : une « grande » commission, préposée à l'élaboration du programme par branche et par classe ; et une « petite » commission, chargée de rédiger des directives méthodologiques. En effet, l'opinion prépondérante du corps enseignant souhaitait malgré tout des orientations précises quant aux méthodes.

Deux commissions : les 7 et les 14

Ainsi naquirent la Commission des 14 et la Commission des 7, dont voici la composition, approuvée par la Commission des études sur les propositions du corps inspectorat :

Commission des 14 (Programmes)

Inspecteurs scolaires : MM. F. Ducrest, E. Gutknecht, L. Maillard, J. Monney, A. Pillonel, R. Progin, H. Roggo, J. Scherwey.

Professeurs de pédagogie : Rév. S^r Augustine, M. L. Barbey.

Institutrices : M^{lles} C. Boschung et J. Winckler.

Instituteurs : MM. P. Morel et M. Renevey.

Commission des 7 (Méthodes)

RR. S^{rs} Hyacinthe et Marie-Agnès ; M^{lle} J. Pilloud ;
MM. L. Barbey, J. Monney, A. Pillonel et M. Rey.

Présidées par le soussigné, les deux commissions travaillent d'une manière autonome. Il va de soi cependant que les textes qu'elles auront respectivement arrêtés seront finalement collationnés et harmonisés. L'unité de présidence et l'appartenance de quelques membres aux deux organismes favorisent, dès le stade de préparation, la communauté de vues et les échanges nécessaires. Instituteurs et institutrices, maîtres à classe unique et maîtres de classe à plusieurs degrés, ruraux et citadins, inspecteurs et professeurs de pédagogie ont voix au chapitre à titre égal.

A la fin avril 1963, la Commission des 7 aura tenu 11 séances. Celle des 14 s'est réunie quatre fois au complet, mais la mise au point préalable des textes résument l'enquête auprès des maîtres a rassemblé très souvent les inspecteurs des écoles françaises. En raison des obligations professionnelles de leurs membres, nos commissions ne peuvent se réunir que

les jours de congé scolaire ou après les heures de classe. Une certaine lenteur dans les travaux est la contrepartie inévitable de la structure élargie de ces commissions.

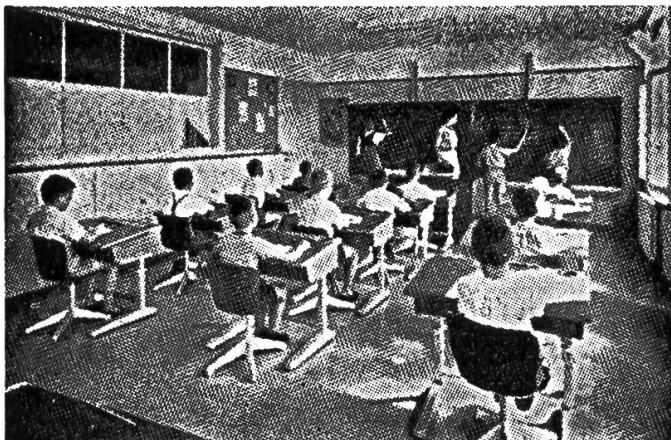
. Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant quelques échantillons des textes ainsi mis au point, souhaitant que leur lecture suscite des remarques utiles. Il est encore temps de nous en adresser avant que l'ensemble du projet soit soumis à la Commission des études.

LÉON BARBEY

LECTURES EXPLIQUÉES (programme 1963 – 1964)

Vingt études de textes destinés aux cours moyen et supérieur sont en préparation. Le travail comprend l'explication des mots nouveaux, des questions et des exercices d'application. Les deux cahiers, conçus pour les élèves, seront à la disposition du corps enseignant en mai, au prix approximatif de 1 fr. 50 l'exemplaire. Veuillez adresser vos commandes, jusqu'au 25 avril, à Jean Monney, inspecteur, Vignettaz 37, Fribourg.

SPÉCIALITÉ D'AGENCEMENTS SCOLAIRES



GREMION FRÈRES